

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions prévues à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, Monsieur le Ministre du Travail et de l'Emploi a délivré l'autorisation à **LAMESCH EXPLOITATION S.A.** (arrêté N° **1/2026/0246** du **1 octobre 2026**) pour la mise à jour de la liste CED Code (sans modification des capacités et conditions de stockage des déchets dangereux) en relation avec des déchets dangereux stockés et l'installation de traitement d'émulsions et de boues industrielles au site dénommé « LAMESCH-Bettembourg » se situant à Bettembourg, 212, Z.A.E. Wolser B.

Un recours contre lesdites décisions est ouvert à tous les intéressés en général auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 (quarante) jours à dater du premier jour de l'affichage de la présente et doit être interjeté sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour.

Affichage : du 14 octobre 2026 au 23 novembre 2026

Bettembourg, le 13 octobre 2026

Pour le collège des Bourgmestre et Echevins

Damien NEY
Secrétaire Communal

Jean Marie JANS
Bourgmestre

